

Ainsi la rue Saint-Jean, la rue de Flandre, la rue des Albergeries et la rue Bourgneuf (ces trois dernières ont disparu pour faire place à des quais), tel est l'itinéraire classique pour les entrées solennelles sur la rive droite de la Saône, côté du Royaume; il va de la porte de la ville à Vaise, à la porte du cloître Saint-Jean. Nous l'avons parcouru. Nous allons assister aux entrées solennelles qui se développent du côté de l'Empire.

Sur la rive gauche de la Saône, en face de la ville officielle, est une cité d'abord dénommée bourg de Lyon, et devenue au xvi^e la véritable commune lyonnaise. Elle a secoué le joug de l'archevêque, son ancien suzerain, et veille avec un soin jaloux à ce que le chapitre ne fasse aucun empiètement sur son autonomie. Comme preuve de cet antagonisme entre la municipalité et l'archevêché, voici un incident que je trouve dans l'entrée solennelle de Louis XIV en 1658.

Le grand roi, soit par coquetterie et pour ne pas paraître dans une tenue dont la correction, à la suite d'un long voyage, pouvait être compromise, soit par orgueil, trouvant peu majestueux de monter sur une estrade à la porte de la ville pour recevoir les autorités, avait ajourné les harangues au lendemain de son arrivée. Au jour dit, les délégations se présentent d'abord au roi, puis vont rendre leur devoir à la reine qui logeait à Ainay. Dans l'antichambre, le Consulat a été devancé par le Chapitre de Saint-Jean. Celui-ci s'est mis près de la porte de la chambre de Sa Majesté avec l'intention évidente de passer le premier. Les échevins en appellent au maréchal de Villeroy qui déclare aux comtes de Saint-Jean que « c'est au corps consulaire, « représentant la généralité de la ville, d'entrer et de par- « ler le premier. A quoi ledit sieur Doyen et sa suite ayant